

CHAUFFAGE ET CLIMATISATION... MAÎTRISEZ-LES !



Particuliers • Bureau vert • Industrie • Hôtel • Santé • Architecte • Prestataire énergétique • Syndic



La consommation d'énergie consacrée au chauffage et à la climatisation des bâtiments représente près du quart de l'énergie totale consommée à Monaco.

Les énergies fossiles encore utilisées en Principauté dans le bâtiment sont responsables du tiers des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES). Au-delà des efforts pour migrer ces installations vers des énergies non émettrices (boucles thalassothermiques, pompes à chaleur), la maîtrise de leurs consommations, dans un contexte où la ressource devient de plus en plus rare, chère et impactante pour l'environnement, constitue un enjeu essentiel.

Agir sur vos installations de chauffage et de climatisation, notamment en régulant la température intérieure de vos espaces, aura un impact direct et significatif en termes d'économies d'énergie sans perturber votre confort, voire en l'améliorant.

LES SYSTÈMES DE
CHAUFFAGE ET CLIMATISATION
REPRÉSENTAIENT, EN 2020,

31% DES ÉMISSIONS
DE GAZ À EFFET
DE SERRE (GES)
DE MONACO.

SOURCE : RAPPORT NATIONAL D'INVENTAIRE 2022

CLIMATISATION :

+1°C = 5 À 10 % DE
CONSUMMATION
EN MOINS

EN ÉTÉ, AUGMENTER LA
TEMPÉRATURE DE 1°C DE SON
CLIMATISEUR PERMET DE RÉDUIRE
ENTRE 5 À 10 % LA CONSOMMATION
ANNUELLE DE L'ÉQUIPEMENT.

SOURCE : ADEME

CHAUFFAGE :

-1°C = 7 % DE
CONSUMMATION
EN MOINS

EN HIVER, UNE ÉCONOMIE
D'AU MOINS 7 % EST OBSERVÉE
SUR LES CONSOMMATIONS
POUR UNE BAISSSE DE 1°C.

SOURCE : ADEME

JE PASSE À L'ACTION



Economisez de l'énergie en régulant la température intérieure de votre logement ou de vos bureaux

- Les températures recommandées diffèrent en fonction de la température extérieure, mais aussi du type de bâtiments : habitation, bureaux, locaux de production ou de stockage, etc.

Mais le principe reste toujours le même : adaptez la température intérieure à la température extérieure, notamment l'été pour éviter les écarts trop importants. L'été, nous vous recommandons de viser une différence de température d'environ 3°C par rapport à la température ambiante afin de ne pas altérer la performance du climatiseur. Il est à noter que le corps humain supporte mal les changements brusques de températures, néfastes pour la santé.

- La Mission pour la Transition Énergétique invite les adhérents Particuliers et Professionnels à progresser dans le cadre du Pacte et à régler la température sur 26°C minimum en été et sur 19°C en hiver.

JE PASSE À L'ACTION



Vérifiez l'arrêt des équipements en période d'inoccupation ; éteignez vos installations de chauffage / ventilation durant vos absences prolongées.

● Climatatisation

- Organisez l'arrêt systématique de la climatisation dans les espaces inoccupés. C'est une mesure très simple à mettre en place, et qui permet de réaliser des économies d'énergie toute l'année !
- Elle s'adresse particulièrement aux hôtels et aux établissements de santé, dans les chambres inoccupées.
- Mettez en place une ventilation / climatisation à débit variable qui permet de réguler le flux et la température pour chaque pièce selon leur utilisation.

● Chauffage

- **Si vous vous absentez durant la journée**, il n'est pas utile de couper complètement votre chauffage. Il convient simplement de maintenir une certaine température, plus faible qu'en votre présence, grâce à votre système de programmation par exemple.
- Pour une **absence prolongée** supérieure à 3 jours, nous vous recommandons d'éteindre votre chauffage pour des raisons de sécurité et d'économie d'énergie.



Optimisez vos installations

- Maximisez le rendement global et le confort en régulant votre chauffage et votre climatisation, grâce à un entretien continu de vos équipement ou à un remplacement par de nouveaux équipements plus performants.
- Pour en savoir plus sur le pilotage des installations de chauffage et de climatisation, consultez [**l'arrêté Ministériel n° 2018-613 du 26 juin 2018**](#), relatif aux caractéristiques thermiques des nouveaux bâtiments, des réhabilitations de bâtiments existants et des extensions.



Favorisez l'utilisation de gaz dernière génération (fluides frigorigènes)

- L'utilisation de certains fluides frigorigènes dans les pompes à chaleur et les installations frigorifiques sera bientôt interdite en Europe (interdiction progressive à horizon 2030). Le calendrier est rappelé [**ici**](#).





JE M'INFORME

Le Saviez-vous ?

Répartition des émissions de gaz à effet de serre des systèmes de chauffage dans les bâtiments de la Principauté (année 2020) : **le chauffage au gaz naturel représentait près de 9 % des émissions totales de GES de Monaco** (sur un total de 15% comprenant d'autres usages du bâtiment comme les cuisinières et fours). A noter que pour le chauffage au fioul, interdit en Principauté depuis le 1^{er} janvier 2022, les émissions représentaient 11%.

Pour la climatisation, les émissions de gaz à effet de serre proviennent des fuites de gaz frigorigènes. Elles représentaient 5% des émissions totales en 2020. Les principaux fluides frigorigènes de catégorie HFC et HCFC ont un pouvoir de réchauffement global (impact sur l'effet de serre) entre 1 300 et 3 200 fois plus élevé que le CO₂. Il est indispensable d'éviter toute fuite de ces fluides en assurant un contrôle régulier des équipements de climatisation.

Une climatisation individuelle allumée sans surveillance dans un appartement inoccupé présente un risque de sécurité.

Pour aller plus loin

Clim' : quelques bons gestes

- **Sensibilisez votre famille ou le personnel de votre établissement** à la fermeture des stores le matin, afin de limiter les besoins de rafraîchissement dans la journée.
- **Aérez les espaces intérieurs aux heures les plus fraîches** (en particulier le matin) et fermez les fenêtres aux heures les plus chaudes.
- **N'ouvrez pas les fenêtres si la climatisation est en marche.**
- **Assurez-vous que la ventilation fonctionne correctement** (débit d'air suffisant).

Chauffage : quelques bons gestes

- **Faites installer des robinets thermostatiques** qui régulent la chaleur émise par les radiateurs pour atteindre la température choisie pour la pièce
- **Rendez votre chauffage plus performant** en améliorant l'isolation de votre bâtiment, en entretenant régulièrement vos équipements.



JE M'INFORME

Pour aller plus loin

Découvrez comment limiter l'usage de la climatisation avec des solutions non énergivores, grâce au guide pratique de l'ADEME, « [Comment garder son logement frais en été](#) »

Adoptez les solutions pour optimiser les systèmes de chauffage et d'eau chaude recensées par l'ADEME, « [Eau et énergie: comment réduire la facture?](#) »

La Société Monégasque de l'électricité et du gaz (SMEG) a édité le [Guide de nos énergies](#). Vous y trouverez les conseils indispensables à une meilleure utilisation des énergies.

Inscrivez-vous sur l'application **myNexio de la SMEG**, qui propose de multiples services, dont la réalisation de votre profil énergétique, le suivi de vos consommations ainsi que des conseils personnalisés.

Vous pouvez également vous rendre dans La Boutique by SMEG qui se trouve 11 allée Guillaume Apollinaire afin d'effectuer un diagnostic de vos consommations et un suivi sur mesure.

Emissions de gaz à effet de serre (gCO₂e) pour la consommation d'1 kWh de chauffage en 2018

